GROUPE	3	INSECTICIDE

SILENCER 120 EC
Insecticide concentré émulsifiable

AGRICOLE

Pour la suppression des insectes dans les oléagineux, les céréales, les pâturages, les arbres fruitiers, les fraises, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les choux, la laitue frisée, la laitue pommée, la laitue de serre, les légumes-bulbes (groupe de cultures 3), les cerisiers de Virginie, les légumineuses (groupe de cultures 6), le maïs, les asparagus plumeux, la phléole des prés cultivée pour le foin ou la semence et les patates douces.

GARANTIE :
Lambda-cyhalothrine ..... 120 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N^{o} D'HOMOLOGATION 29052 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 – 1 000 L

Makhteshim Agan of North America Inc.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
Téléphone : 919-256-9300

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Ce produit peut irriter la peau et les yeux; traiter selon les symptômes. En cas d'exposition cutanée (visage ou autres régions sensibles), certaines personnes peuvent ressentir un picotement ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau.

MISE EN GARDE

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

2. Mortel ou poison en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. SILENCER 120 EC est gravement irritant pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties du corps. Pendant l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes résistant aux produits chimiques.

Porter également des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection étanches et un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les retirer. Laver l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque usage. Les opérateurs antiparasitaires qui se servent d'un pulvérisateur pneumatique doivent également porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs organiques et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides ou bien d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH/MSHA/BSHE pour les pesticides.

3. Ce produit est très toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau pendant le remplissage ou le rinçage du pulvérisateur ni pendant la pulvérisation. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres de tout plan d'eau poissonneux ou servant d'habitat à la sauvagine lorsqu'on utilise un pulvérisateur à rampe ou à moins de 80 mètres lorsqu'on utilise un pulvérisateur pneumatique.

4. Ce produit est très toxique pour les abeilles. Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent. Le produit pulvérisé doit être sec avant que les abeilles ne recommencent à butiner dans les cultures traitées.

5. Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent la dérive en dehors des zones ciblées.

6. Ne pas pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

7. L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après un entreposage dans de telles conditions.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Makhteshim Agan of North America Inc. au 1-800-535-5053 pour plus de détails.

En cas de déversement ou de fuite : endiguer le liquide au moyen d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément aux exigences provinciales.

Sur la terre : Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT,
COMPOSER LE 1-800-535-5053 (24 heures par jour)

GROUPE	3	INSECTICIDE

SILENCER 120 EC
Insecticide concentré émulsifiable

AGRICOLE

Pour la suppression des insectes dans les oléagineux, les céréales, les pâturages, les arbres fruitiers, les fraises, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les choux, la laitue frisée, la laitue pommée, la laitue de serre, les légumes-bulbes (groupe de cultures 3), les cerisiers de Virginie, les légumineuses (groupe de cultures 6), le maïs, les asparagus plumeux, la phléole des prés cultivée comme fourrage ou semence et les patates douces.

GARANTIE :
Lambda-cyhalothrine ..... 120 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N^{o} D'HOMOLOGATION 29052 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 – 1 000 L

Makhteshim Agan of North America Inc.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
Téléphone : 919-256-9300

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Ce produit peut irriter la peau et les yeux; traiter selon les symptômes. En cas d'exposition cutanée (visage ou autres régions sensibles), certaines personnes peuvent ressentir un picotement ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau.

MISE EN GARDE

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

2. Mortel ou poison en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. SILENCER 120 EC est gravement irritant pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties du corps. Pendant l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes résistant

aux produits chimiques. Porter également des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection étanches et un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les retirer. Laver l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque usage. Les opérateurs qui se servent d'un pulvérisateur pneumatique doivent également porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs organiques et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides ou bien d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH/MSHA/BSHE pour les pesticides.

3. Ce produit est très toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau pendant le remplissage ou le rinçage du pulvérisateur ni pendant la pulvérisation. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres de tout plan d'eau poissonneux ou servant d'habitat à la sauvagine lorsqu'on utilise un pulvérisateur à rampe ou à moins de 80 mètres lorsqu'on utilise un pulvérisateur pneumatique.

4. Ce produit est très toxique pour les abeilles. Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent. Le produit pulvérisé doit être sec avant que les abeilles ne recommencent à butiner dans les cultures traitées.

5. Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent la dérive en dehors des zones ciblées.

6. Ne pas pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

7. L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après un entreposage dans de telles conditions.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Makhteshim Agan of North America Inc. au 1-800-535-5053 pour plus de détails.

En cas de déversement ou de fuite : endiguer le liquide au moyen d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément aux exigences provinciales.

Sur la terre : Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT,
COMPOSER LE 1-800-535-5053 (24 heures par jour)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT
L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC est un pyréthrinoïde de synthèse photostable. Cet insecticide d'ingestion et de contact à action rapide est efficace contre un vaste éventail de ravageurs foliaires. Il n'a pas d'effet par inhalation ni d'effet systémique. Pour obtenir un résultat optimal, effectuer un dépistage périodique et appliquer l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC aux premiers stades de développement des ravageurs.

MODE D'EMPLOI
Pour certaines espèces d'insectes, la toxicité relative des insecticides à base de pyréthrinoïdes diminue à mesure que la température s'élève. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC tôt le matin, avant que la température ne s'élève, ou le soir, lorsque la température baisse. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, soit de 100 à 200 L/ha à l'aide d'un pulvérisateur terrestre.

Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur de plein champ, ne pas appliquer à moins de 15 mètres de tout plan d'eau poissonneux ou servant d'habitat à la sauvagine.

Pour les applications dans les vergers au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, établir une zone tampon de 80 mètres entre l'endroit traité et les lacs, les étangs, les cours d'eau et les milieux humides.

Il est préférable, pour déterminer le moment optimal du traitement contre des espèces précises de ravageurs, d'effectuer un suivi des populations et du développement des insectes. Habituellement, l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC donne de meilleurs résultats lorsque les insectes sont à leurs premiers stades de développement et qu'ils se nourrissent en surface de même que lorsque les insectes adultes pondent leurs œufs dans la plante. Suivre les recommandations du service local de dépistage des ravageurs pour connaître le moment propice au traitement dans votre région. Suivre les recommandations du calendrier de pulvérisation provincial pour connaître les dates optimales des programmes d'applications.

Les applications répétées ne sont pas recommandées dans les vergers où l'on pratique la lutte antiparasitaire intégrée étant donné qu'une réduction considérable de la population d'arthropodes utiles est possible. Lorsque les services de dépistage des ravageurs recommandent des applications répétées d'insecticides, il est préférable d'alterner l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC avec des insecticides de classes différentes pour empêcher le développement de populations de ravageurs résistants. Des populations localisées de certains insectes nuisibles (p. ex., le doryphore de la pomme de terre, la mineuse marbrée du pommier) ont développé une résistance à d'autres insecticides à base de pyréthrinoïdes de synthèse et pourraient développer rapidement une résistance à l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC. Consulter les spécialistes gouvernementaux au sujet de la sensibilité des populations de votre région. Appliquer des méthodes de lutte intégrée pour limiter le plus possible les applications d'insecticides et pour s'assurer que les traitements requis sont effectués au moment le plus approprié.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'épandage aérien – Mode d'emploi
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes à coque étanche ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Pour l'épandage aérien, s'assurer que l'avion est muni de l'équipement approprié et qu'il est étalonné pour assurer un épandage uniforme, avec un risque minimal de dérive. Utiliser des marqueurs appropriés pour assurer un épandage uniforme. Appliquer lorsque les conditions météorologiques ne favorisent pas la dérive. Les conditions suggérées pour un bon épandage aérien sont des températures modérées (moins de 25 °C), une humidité relative modérée (supérieure à 40 %) et des vents légers (3 à 9 km/h). La dérive de la solution pulvérisée est accrue par certaines conditions météorologiques. Ne pas épandre par temps mort, lorsque le vent souffle par rafales ou s'il y a risque d'inversion de la température (p. ex., en soirée lorsque de l'air chaud s'élève au-dessus de la culture ou le matin, lorsque le soleil réchauffe le sol et que l'air s'élève au-dessus du champ). NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE lorsque les vents soufflent à plus de 16 km/h à l'altitude de vol au-dessus du site à traiter.

N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes moyennes ou grosses, soit d'un diamètre médian de 215 microns ou plus. Par exemple : buses à jet plat 6506, buses à miroir CP 0,125 à angle faible (30 degrés), buses à jet conique creux D12-56.

Appliquer de 10 à 40 litres de solution à l'hectare. Utiliser les volumes d'eau les plus élevés de cette plage pour assurer une bonne couverture, obtenir une suppression optimale des insectes et limiter le plus possible la dérive du brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer plus de 83 mL d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC à l'hectare par épandage aérien.

Ce produit est très toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Afin de protéger les habitats non ciblés, éviter l'application hors cible et la dérive vers les habitats vulnérables. Prévoir une zone tampon de 100 mètres entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la plus proche bordure d'un habitat aquatique vulnérable tel qu'un marécage, un étang, une fondrière des Prairies, un lac, un cours d'eau et des milieux humides (et les habitats fauniques situés en bordure de ces plans d'eau). Ne pas contaminer ces habitats en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement ou des contenants.

Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Nettoyer et décontaminer régulièrement l'équipement de protection et d'application.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
CULTURES FRUITIÈRES					
POMMES	Puceron vert du pommier, punaise brune du pommier, cécidomyie du pommier, carpocapse de la pomme, tordeuse du pommier, tordeuse à bandes obliques, tordeuse pâle du pommier, mineuse marbrée du pommier, cicadelle blanche du pommier, arpenteuse tardive	83	Terrestre	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
	Charançon de la prune, punaise terne, puceron lanigère du pommier	104	Terrestre		
CERISES	Charançon de la prune, trypète des cerises	104	Terrestre	*Charançon de la prune :* traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte. *Trypète des cerises :* traiter lorsque le fruit tourne du vert au rose. Un deuxième traitement peut être nécessaire 10 jours plus tard.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
PÊCHES ET NECTARINES	Puceron vert du pêcher, tordeuse orientale du pêcher, punaise terne	104	Terrestre	D'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
POIRES	Psylle du poirier (nymphes et adultes), carpocapse de la pomme	83	Terrestre	D'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus d'une fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
PRUNES	Charançon de la prune, puceron	104	Terrestre	*Charançon de la prune :* traiter à la chute des sépales,	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
	farineux du prunier			lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte. *Puceron farineux du prunier :* appliquer lorsque le dépistage local montre la présence de fortes populations de ces ravageurs.	année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
FRAISES	Anthonome de la fleur du fraisier, cercope des prés et punaise terne	104	Terrestre	*Anthonome de la fleur du fraisier :* traiter à l'apparition des premiers boutons dans la couronne et répéter dès que les premiers boutons montrent du blanc. *Cercope des prés :* traiter dès l'apparition des ravageurs. *Punaise terne :* traiter de 7 à 10 jours après la première floraison et de nouveau de 7 à 10 jours plus tard.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
CULTURES LÉGUMIÈRES					
CHOUX (brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur)	Altise des crucifères, larve de la fausse teigne des crucifères, piéride du chou	42	Terrestre	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou-fleur. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
	Fausse-arpenteuse du chou	83			
MAÏS (y compris maïs	Légionnaire	83	Terrestre	Traiter au plus tard	Ne pas traiter moins d'un

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
de grande culture, maïs à éclater, maïs sucré et maïs de semence)	d'automne, ver gris Pyrale du maïs, ver de l'épi du maïs	83	Terrestre	lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi. *Vers-gris :* (jusqu'au stade 5 feuilles). Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.	jour avant la récolte du maïs sucré. Ne pas traiter moins de 14 jours avant la récolte d'une culture utilisée pour l'ensilage. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. *Épandage aérien :* Ne pas effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		

Mélange en cuve avec le fongicide Bumper 418 EC

L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être utilisé en association avec le fongicide Bumper 418 EC pour la suppression des insectes et des maladies foliaires. Appliquer l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC à raison de 83 mL/ha en mélange avec le fongicide Bumper 418 EC à raison de 150 à 300 mL/ha. Consulter les étiquettes de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC et du fongicide Bumper 418 EC pour connaître les insectes et les maladies supprimés de même que les directives spécifiques d'application et les précautions. Les insectes et les cultures doivent se trouver au stade de développement précisé sur les étiquettes de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC et du fongicide Bumper 418 EC.

Ce mélange peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. Utiliser 40 L d'eau à l'hectare pour l'épandage aérien.

Ce mélange n'est pas homologué pour l'usage sur le maïs à éclater.

Ne pas récolter le maïs traité dans les 14 jours suivant l'application de ce mélange.

Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année dans le maïs de semence et plus de 2 traitements par année dans le maïs de grande culture et le maïs sucré.

Toujours vérifier la compatibilité des produits en préparant d'abord un mélange d'eau, d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC et du produit d'association en petites quantités proportionnelles.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
POMME DE TERRE	Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne et altise des tubercules	83	Terrestre	Appliquer dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare. Ne pas traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. Utiliser au moins 100 L d'eau pour l'application terrestre. Employer suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. *Épandage aérien :* Ne pas effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		
	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthrinoïdes avec un essai approprié.	83 à 125	Terrestre	Utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.	
		83	Aérienne		
	Pyrale du maïs	83	Terrestre	Pulvériser à l'éclosion des œufs et au plus tard lorsque les premiers prélèvements alimentaires sont constatés sur les feuilles. Appliquer de nouveau à des intervalles de 4 à 7 jours si le dépistage indique que c'est nécessaire. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux relativement aux protocoles de dépistage et aux seuils pour le traitement.	
		83	Aérienne		
TOMATES	Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne Vers-gris	83	Terrestre	Traiter dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare. Ne pas traiter plus de 2 fois

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
TOMATES	Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne Vers-gris	83	Terrestre	établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. *Vers-gris :* (jusqu'au stade 5 feuilles). Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement. Doryphore de la pomme de terre : utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.	par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthrinoïdes avec un essai approprié.	83 à 125			
TABAC					
TABAC, jeunes plants de serre	Ver-gris (moissonneur et ver-gris blanc)	2 mL/30 L d'eau	Terrestre		Mélanger 2 mL d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC à 30 L d'eau et appliquer sur 200 m^2 de planche de culture. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
TABAC CULTIVÉ EN PLEINE TERRE	Ver-gris (moissonneur et ver-gris blanc)	2 mL/30 L d'eau	Terrestre	Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Au moyen des méthodes précisées ci-après, appliquer la dose recommandée d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC dans 225 à 450 L d'eau à l'hectare, la pression des buses étant réglée entre 175 et 350 kPa. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
TRAITEMENT DES CULTURES DE		42	Terrestre	Appliquer lorsque la culture atteint de 10 à 15 cm de hauteur,	Appliquer 42 mL d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
COUVERTURE				4 ou 5 jours avant de labourer le sol.	EC à l'hectare, une seule fois, sur les cultures de seigle ou de blé. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
TRAITEMENT DU SOL		83	Terrestre	Appliquer sur le sol, une seule fois, 5 jours avant le repiquage.	Ne pas incorporer au sol. Ne pas déplacer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement, car le fait de mélanger l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC avec le sol réduit son efficacité. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
TRAITEMENT APRÈS LE REPIQUAGE		83	Terrestre	Au repiquage	Appliquer sur une bande de 25 cm au-dessus du rang, dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. Un traitement de rappel au moyen d'un autre insecticide homologué pour cet usage peut s'avérer nécessaire si des vers-gris apparaissent tardivement. Ne pas traiter plus d'une fois par année. Ne pas traiter moins de 60 jours avant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
CULTURES OLÉAGINEUSES					
CANOLA ET MOUTARDE	Altise des crucifères, punaise (*Lygus* spp.) Charançon de la graine du chou (adultes)	83	Terrestre	*Charançon de la graine du chou* (adultes) : appliquer entre le stade du bourgeonnement et le début de la	Pour empêcher la migration des altises adultes qui passent l'hiver dans les champs, pulvériser (par application terrestre) sur une bande de 15 m autour du
		83	Aérienne		

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
CANOLA ET MOUTARDE	Altise des crucifères, punaise (*Lygus* spp.) Charançon de la graine du chou (adultes)	83	Terrestre	floraison de la culture. Le calendrier des traitements doit aussi être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de fortes populations de ravageurs. Un traitement effectué avant la migration des adultes dans le champ sera inefficace. L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC ne supprime pas les larves qui se développent à l'intérieur des gousses; il doit être appliqué avant la ponte.	champ dès que les altises commencent à se nourrir. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. Pour le charançon de la graine du chou : effectuer une seule application par saison, par voie aérienne ou terrestre. *Épandage aérien :* Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		
	Piéride du chou Larves de la fausse-teigne des crucifères Fausse arpenteuse du chou Légionnaire bertha	83	Terrestre	Appliquer quand les insectes sont à un stade où ils sont vulnérables (premiers stades larvaires). Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour connaître les seuils relatifs au traitement et obtenir des conseils à cet égard.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. *Épandage aérien :* Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		
	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	Appliquer la dose la	

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
		83	Aérienne	plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	
TOURNESOL	Chrysomèle du tournesol	42 à 63	Terrestre	Appliquer dès l'apparition des insectes. Utiliser la dose élevée contre les adultes.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. Épandage aérien : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		
LIN	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	Appliquer la dose la	Ne pas traiter moins de 7

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
LIN	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. Épandage aérien : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		
CULTURES CÉRÉALIÈRES					
BLÉ, ORGE, AVOINE	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	Dans le blé, ne pas traiter moins de 28 jours avant la récolte ou moins de 14 jours avant de laisser le bétail paître dans les pâturages. Dans l'orge et l'avoine, ne pas traiter moins de 28 jours avant la récolte ou moins de 14 jours avant de laisser le bétail paître dans les pâturages. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. Épandage aérien : Ne pas effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Mélange en cuve avec l'herbicide HORIZON® 240 EC L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être utilisé en association avec l'herbicide HORIZON 240 EC pour la suppression des sauterelles et des mauvaises herbes en un seul passage dans le blé de printemps et le blé dur, si le dépistage des populations de sauterelles indique qu'un traitement est nécessaire et que le moment est approprié pour le traitement. Consulter l'étiquette de l'herbicide HORIZON 240 EC pour connaître les doses d'emploi et les mauvaises herbes supprimées. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.					
Mélange en cuve avec l'herbicide liquide BISON™ 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être utilisé en association avec l'herbicide liquide BISON™ 400L pour la suppression des sauterelles et de la folle avoine en un seul passage dans le blé de printemps et l'orge de printemps, si le dépistage des populations de sauterelles indique qu'un traitement est nécessaire et que le moment est approprié pour le traitement. On observe parfois une baisse de la suppression de la sétaire verte et de la sétaire glauque lorsque l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC est utilisé en mélange avec l'herbicide liquide BISON™ 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE. Consulter l'étiquette de l'herbicide liquide BISON™ 400L ou de l'herbicide liquide ACHIEVE pour connaître les directives et les doses d'emploi. Pour application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.					
AUTRES USAGES					
LUZERNE, PÂTURAGES NON AMÉLIORÉS	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est bas. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	Ne pas laisser paître le bétail dans les 3 jours suivant le traitement. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. Ne pas utiliser les semences de luzerne provenant des cultures traitées pour la production de « germes de luzerne » pour la consommation humaine. *Épandage aérien :* Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		
LUZERNE	Charançon postiche	83	Terrestre	Le calendrier des	

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
LUZERNE	de la luzerne, punaise (*Lygus* spp.), punaise terne, puceron du pois, cicadelle de la pomme de terre	83	Terrestre	traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	
		83	Aérienne		

Tableau de conversion des doses dans la luzerne

Dose (mL/ha)	Hectares traités avec 1 L de produit
42	23,8
63	15,9
83	12,0
104	9,6
125	8,0

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Makhteshim Agan of North America inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Makhteshim Agan of North America inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures mentionnées ci-dessous.

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Makhteshim Agan of North America inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Légumes bulbes (Groupe de cultures 3 : ail; ail géant; poireau; bulbes d'oignons secs, oignons verts et oignon à botteler; échalotes)	Thrips de l'oignon	188	Terrestre seulement	Traitement foliaire avec un pulvérisateur à rampe terrestre, dès l'apparition des insectes ou des dommages. Une couverture uniforme du feuillage et une bonne pénétration des gouttelettes dans l'endroit des feuilles verticillées où les thrips se nourrissent et se cachent, est essentielle pour une meilleure suppression. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour connaître les seuils relatifs au traitement et obtenir des conseils à cet égard. Pour la récolte manuelle et l'éclaircissage des oignons verts, NE PAS pénétrer dans la zone traitée moins de 10 jours après le traitement. Pour toute autre activité, NE PAS pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Pour toute autre culture, NE PAS pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis	Appliquer dans 500 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme. Ne pas traiter moins de 14 jours avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année. Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE POUR USAGE SUR LES POIREAUX EN ONTARIO SEULEMENT.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
				après le traitement.	
Laitue pommée	Fausse arpenteuse du chou, punaise terne, ver gris moissonneur et ver gris blanc	83	Terrestre seulement	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Appliquer dans 500 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme. Ne pas appliquer moins de 3 jours avant la récolte. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Allouer un intervalle de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
Laitue frisée	Punaise terne				
Brise-vent de cerisiers de Virginie	Livrée des prairies, tordeuse du cerisier, tordeuse du pommier	58	Terrestre seulement	*Livrée des prairies :* Appliquer avant la floraison lorsque les insectes sont visibles, habituellement du milieu à la fin de mai. *Tordeuse du cerisier :* Appliquer après la floraison dès l'apparition des insectes, habituellement du début au milieu de juin. *Tordeuse du pommier :* Appliquer après la floraison dès que des dommages apparaissent, habituellement du début au milieu de juin.	Faire une pulvérisation foliaire de façon que les feuilles soient mouillées, mais sans dégoutter. Ne pas appliquer plus d'une fois par année. Appliquer dans 1 000 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
LÉGUMES-FEUILLES DE LA FAMILLE DES BRASSICACÉES					
Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur	Cécidomyie du chou-fleur (*Contarinia nasturtii*)	83	Terrestre seulement	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou-fleur. Ne pas appliquer plus de 3 fois par culture par année (249 mL produit/année). Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les traitements. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, soit de 100 à 200 L/ha à l'aide d'un pulvérisateur terrestre. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
LÉGUMINEUSES					
SOJA	Sauterelles Puceron du soja Vers-gris[1] Punaises	83 mL de produit/ha dans 100 à 200 L d'eau/ha	Application terrestre seulement	La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja. [1]Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. Appliquer l'insecticide SILENCER 120 EC concentré émulsifiable le plus près possible du moment de l'activité trophique. [2]Pour supprimer la pyrale du maïs, effectuer le traitement avant que les larves ne pénètrent dans les tiges ou les gousses.	NE PAS traiter moins de 14 jours avant la récolte de toutes les légumineuses et cultures du groupe 6 (à l'exception du soja). NE PAS traiter moins de 21 jours avant la récolte du soja. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison. NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
HARICOTS, succulents et secs comestibles*	Vers-gris[1] Pyrale du maïs[2] Cicadelle de la pomme de terre Punaises				
POIS, succulents : Pois (*Pisum* spp.) (y compris les pois nains, les pois mange-tout, les pois sugar snap, les petits pois, les pois potagers, les pois verts), les pois cajan	Vers-gris[1] Puceron du pois Cicadelle de la pomme de terre				
POIS secs (*Pisum* spp.) (y compris les pois de grande culture); pois cajan	Sauterelles Puceron du pois Vers-gris[1]				
FÉVEROLE à gros grains	Punaises Cicadelle de la pomme de terre Puceron du pois				
POIS CHICHES	Sauterelles Cicadelle de la pomme de terre Vers-gris[1]				
LENTILLES	Sauterelles Puceron du pois Punaises Cicadelle de la pomme de terre Vers-gris[1]				

Haricots, succulents et secs comestibles : Haricots (*Phaseolus* spp.) (y compris, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot jaune, haricot de Lima (vert), haricot de grande culture, haricot rognon, petit haricot rond blanc, haricot Pinto, haricot Tepary); (*Vigna* spp.) (y compris, dolique asperge, dow guak, haricot papillon, haricot kilomètre, haricot adzuki, haricot mungo, haricot grain de riz, urd; haricot à œil noir, catjang, dolique, cornille, niébé); haricot-sabre; (*Lupinus* spp.) (y compris, graines de lupin, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux), dolique d'Égypte, guar.

Mélange en cuve avec le fongicide Headline EC (pyraclostrobine 250 g/L) **sur les pois secs de champs :** L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être utilisé en association avec le fongicide Headline EC pour supprimer les

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
insectes et les maladies indiqués sur l'étiquette de chaque produit. Lire attentivement et suivre le mode d'emploi de même que les mises en garde concernant l'utilisation figurant sur les étiquettes de SILENCER 120 EC et du fongicide Headline EC. Lorsqu'on ne utilise pas les doses et les temps d'application recommandé pour chaque produit, on obtient une suppression insatisfaisante du ravageur ciblé.					
LAITUE (de serre seulement)					
CULTURES	**RAVAGEUR**	**DOSE (mL/ha)**	**MÉTHODE D'APPLICATION**	**MOMENT DU TRAITEMENT**	**REMARQUES**
Laitue (de serre)	Arpenteuses du chou	83 mL/ha dans un volume d'eau qui permet d'assurer une couverture adéquate	Application terrestre seulement	Appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Pour de meilleurs résultats, appliquer au début du développement du ravageur.	Ne pas traiter moins de 3 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 2 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.
FEUILLAGE DES ASPERGES					
CULTURES	**RAVAGEUR**	**DOSE (mL/ha)**	**MÉTHODE D'APPLICATION**	**MOMENT DU TRAITEMENT**	**REMARQUES**
Asperges (feuillage)	Pucerons européens de l'asperge	83 mL de produit par hectare dans 100 à 200 L d'eau par hectare	Application terrestre seulement	Appliquer après la récolte sur le feuillage seulement. Appliquer 7 à 10 jours plus tard si un dépistage indique qu'il faut procéder à d'autres applications.	NE PAS traiter plus de 3 fois par saison. Délai d'attente avant récolte de 180 jours. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.
MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ					
CULTURES	**RAVAGEUR**	**DOSE (mL/ha)**	**MÉTHODE D'APPLICATION**	**MOMENT DU TRAITEMENT**	**REMARQUES**
Maïs, de grande culture et sucré	Noctuelle ponctuée (*Pseudaletia unipuncta*)	83 83	Traitement terrestre Épandage aérien	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. NE PAS faire plus de 3 traitements par hectare saison. NE PAS faire plus de 2 traitements par épandage aérien sur le total de traitements permis par
Maïs, de grande culture, sucré, à éclater et de semence	Pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis*) et larve de l'épi du maïs (*Helicoverpa zea*)	187 187	Traitement terrestre Épandage aérien	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Aux endroits où deux générations sont	

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
				produites, les semis tardifs de maïs sucré devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi.	saison. Traitement terrestre : Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare. Épandage aérien : Appliquer dans 10 à 40 L d'eau par hectare. Maïs sucré : NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte. Maïs à ensilage : NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Maïs de grande culture, à éclater et de semence : NE PAS appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.
PHLÉOLE DES PRÉS (cultivé pour le foin ou la semence)					
CULTURES	**RAVAGEUR**	**DOSE (mL/ha)**	**MÉTHODE D'APPLICATION**	**MOMENT DU TRAITEMENT**	**REMARQUES**
Phléole des prés (cultivé pour le foin ou la semence)	Sauterelles	63 à 83 mL de produit/ha dans 100 à 200 L/ha d'eau	Application terrestre seulement	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	**NE PAS** faire plus de 3 traitements par saison. Attendre 7 jours entre les traitements. NE PAS faire un traitement dans les 14 jours précédant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN. On peut nourrir les vaches qui ne sont pas en lactation et d'autre bétail avec des cultures traitées à l'insecticide MATADOR 120EC après un intervalle de 14 jours entre le traitement et la récolte ou le fourrage.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
PATATE DOUCE					
CULTURES	**RAVAGEUR**	**DOSE (mL/ha)**	**MÉTHODE D'APPLICATION**	**MOMENT DU TRAITEMENT**	**REMARQUES**
Patate douce	Altise de la pomme de terre, altise des tubercules, cicadelle de la pomme de terre	83 mL de produit/ha Appliquer dans au moins 100 L d'eau/ha	Traitement terrestre seulement	Le moment du traitement doit se fonder sur la présence de ravageurs à des stades sensibles de développement et des populations importantes tel que déterminé par un dépistage local.	NE PAS faire plus de 3 traitements par année. Attendre 7 jours entre les traitements. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.
CÉRÉALES					
CULTURES	**RAVAGEUR**	**DOSE (mL/ha)**	**MÉTHODE D'APPLICATION**	**MOMENT DU TRAITEMENT**	**REMARQUES**
Blé, orge et avoine	Noctuelle ponctuée (*Pseudaletia unipuncta*)	83 83	Traitement terrestre. Épandage aérien.	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. NE PAS faire plus de 3 traitements par année. NE PAS faire plus de 2 traitements de 83 mL/ha par épandage aérien sur le total de traitements permis par saison. Traitement terrestre : Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare. Épandage aérien : Appliquer dans 10 à 40 L d'eau par hectare. NE PAS traiter dans les 28 jours précédant la récolte. NE PAS traiter moins de 14 jours avant de laisser le bétail paître dans les pâturages.
POMMES DE TERRE					
CULTURES	**RAVAGEUR**	**DOSE (mL/ha)**	**MÉTHODE D'APPLICATION**	**MOMENT DU TRAITEMENT**	**REMARQUES**
Pommes de terre	Noctuelle ponctuée (*Pseudaletia unipuncta)*	83 83	Traitement terrestre. Épandage aérien.	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
					local. NE PAS faire plus de 3 traitements au sol par année. NE PAS faire plus de 2 traitements de 83 ml/ha par épandage aérien sur le total de traitements permis par saison. Traitement terrestre : Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare. Épandage aérien : Appliquer dans 10 à 40 L d'eau par hectare. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC ou les autres insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Makhteshim Agan of North America Inc. au 919-256-9300.

® HORIZON et ACHIEVE sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
Bumper 418 EC est une marque déposée de Makhteshim Agan.
Bison 400L est une marque déposée de Makhteshim Agan.